

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MITIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE



Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est donné que suivant les dispositions de l'article 176.1 du Code municipal du Québec.

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

Le 2 mars 2026, le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Lepage a adopté le Règlement numéro 2026-01 édictant le code d'éthique et de déontologie des élus (es) municipaux.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis, soit le 4 mars 2026.

DONNÉ À SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE, 4 MARS 2026

TAMMY CARON,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE, DMA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Tammy Caron, en ma qualité de secrétaire-trésorière ou greffier de la municipalité de *St-Joseph-de-Lepage*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public annexé aux présents en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 8h30 et 16h00.

CENTRE LEPAGEOIS
SALLE MUNICIPALE

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 4 MARS 2026

Directrice générale et greffière trésorière, DMA